



## DOMAINE D'APPLICATION DU SYSTÈME DE GESTION INTÉGRÉ

Faisant partie des Entreprises d'Insertion Godefroy-Lavolette, comprenant deux autres entreprises sœurs, le présent système de management s'applique exclusivement à Recypro et n'a aucune incidence sur Palettes FGL et l'Atelier Éclipse.

Recypro applique son système de gestion de l'environnement, de la santé et sécurité au travail et de la qualité à l'ensemble de ses activités de récupération, tri, réemploi et démantèlement de matériel informatique.

Ces activités s'appliquent aux sites suivants :

Liste des sites	Adresse	Application
Recypro – Usine	70 rue Simon, Lachute (QC), J8H 3R8	Recyclage
Recypro – Boutique	525 rue Principale, Lachute (QC), J8H 2Z7	Réemploi

De façon plus spécifique, tous les appareils (sans support contenant des données numériques) avec un potentiel de revente (réemploi) sont expédiés à la boutique Recypro à des fins de remise à neuf, de réparation et de revente.

Les disques durs sont prélevés à l'usine, emballés non-cassés, sécurisés et acheminés chez un recycleur en aval. Les autres médias contenant des données sont emballés, sécurisés et envoyés directement aux recycleurs en aval à des fins de destruction. Le reste des produits électroniques sont manuellement démantelés afin de retirer les substances préoccupantes et sont dirigés vers les recycleurs en aval. Les plastiques et les métaux sont mis en ballots et expédiés en aval à des fins de traitement et de récupération.

Le système de gestion intégré de Recypro traite également des exigences de processus R2 applicables aux activités de l'organisation. Les processus applicables sont « Annexe A – Chaîne de recyclage en aval », « Annexe C – Essai et réparation » et « Annexe E – Récupération des matériaux ».

Les processus R2 « Annexe B – Nettoyage des données », « Annexe D – Réutilisation des produits électroniques spécialisés » et « Annexe F – Courtage » ne sont pas applicables puisque l'organisation ne réalise aucune activité en lien avec ces processus.

### Exclusions (ISO 9001 :2015)

En fonction des activités réalisées chez Recypro, l'exigence concernant la conception et le développement des produits et services est considérée comme non applicable.

### Limitation au domaine d'application pour la certification ISO 9001 :2015

Les activités de recyclage (la réception, le tri et le démantèlement) ne sont pas couvertes par la certification ISO 9001 :2015.